



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de Grasse  
Canton d'Antibes-Biot  
Communauté d'Agglomération  
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e  
V I L L E D E B I O T  
C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 26 septembre 2024

Salle du Conseil – Médiathèque Communautaire  
16h00 – Séance publique du Conseil Municipal

**ORDRE DU JOUR**

---

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

0-01. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2024.

0-02. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Compte-rendu des décisions prises par le Maire – Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

0-03. SÉCURITÉ – Mise à disposition de caméras de vidéoprotection au profit du SMIAGE dans la cadre de la lutte contre les inondations.

0-04. SÉCURITÉ – INFORMATION – Révision du Plan Communal de Sauvegarde.

**Rapporteur : Madame Catherine DUPRÉ-BALEYTE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, déléguée aux Ressources Humaines, à la Santé Publique et à la Défense de la cause animale**

1-01. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet – Évolution de service.

1-02. RESSOURCES HUMAINES – Renouvellement de la convention-cadre pour l'exercice des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

1-03. RESSOURCES HUMAINES – Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque santé des agents.

1-04. RESSOURCES HUMAINES – INFORMATION – Rapport Social Unique (RSU) 2023.

**Rapporteur : Monsieur Jérôme CHIFFLET, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué aux Bâtiments, à la Voirie et aux Réseaux**

2-01. RÉSEAUX – Enfouissement des réseaux aériens de la calade du Docteur – Décision de confier les travaux au SICTIAM.

2-02. RÉSEAUX – Remplacement de l'éclairage public de la calade du Docteur – Décision de confier les travaux au SICTIAM.

2-03. RÉSEAUX – Enfouissement des réseaux aériens du chemin Neuf – Décision de confier les travaux au SICTIAM.

2-04. RÉSEAUX – Remplacement de l'éclairage public du chemin Neuf – Décision de confier les travaux au SICTIAM.

**Rapporteur : Madame Caroline JOUSSEMET, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée à l'Environnement**

3-01. SERVICES PUBLICS – Rapport annuel de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Exercice 2023.

**Rapporteur : Monsieur François PEIGNE, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué aux Finances et à la Commande Publique**

4-01. FINANCES – BUDGET VILLE - Actualisation des tarifs de la taxe de séjour pour 2025.

4-02. FINANCES – BUDGET VILLE - Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité foncière pour 2025.

**Rapporteur : Monsieur Gérard PETIT, Conseiller Municipal, délégué à l'Urbanisme et l'Aménagement**

5-01. ACCESSIBILITÉ – Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité – Exercice 2023.

**Rapporteur : Monsieur Joël PRADELLI, Conseiller Municipal, délégué aux Risques naturels et à l'Opération façades**

6-01. OPERATION FAÇADES – Versement d'une subvention – Immeuble sis 24 rue Saint-Sébastien, parcelle cadastrée section BK 40.

6-02. OPERATION FAÇADES – Versement d'une subvention – Immeuble sis 4 passage de la Bourgade (côté rue Saint-Sébastien), parcelle cadastrée section BK 46.

6-03. PPRIF – Approbation de la convention intercommunale entre la ville de Biot et la ville de Villeneuve-Loubet pour l'aménagement de la piste de la Charlotte.

**Rapporteur : Madame Claire BAËS, Conseillère Municipale, déléguée au Tourisme et aux Métiers d'art**

7-01. TOURISME – Approbation de la convention relative aux logements des travailleurs saisonniers entre la commune de Biot et l'État.

**Rapporteur : Madame Christine PELISSIER TABUSSO, Conseillère Municipale, déléguée à l'Événementiel, aux Expositions et aux Traditions**

8-01. ÉVÉNEMENTIEL – Manifestation « Biot et les Templiers 2025 » – Approbation des modalités des parrainages et des mécénats – Convention type.

8-02. ÉVÉNEMENTIEL – Manifestation « Biot et les Templiers 2025 » - Approbation des tarifs de mise à disposition des stands du marché médiéval.

**Rapporteur : Madame Laura PAVAN, Conseillère Municipale, déléguée à la Jeunesse et aux Transports**

9-01. LOISIRS – JEUNESSE – Approbation de la convention de partenariat « Mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT) ».

Biot, le 18 septembre 2024

Le Maire,

Jean-Pierre DERMIT  
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes  
Vice-président de la CASA